



**DECISION N°14/D/CB/SG/SPM/2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE COTATIONS NATIONALE OUVERTE N°04/DCNO/COMMUNE DE BASCHEO/SIGAMP/2025 DU 10/09/2025 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT (CONSTRUCTION DES CHAMBRES LINEAIRES AVEC DOUCHE MODERNE POUR LOGER PROVISoireMENT LES ENSEIGNANTS AFFECTES DANS L'ETABLISSEMENT ET NON PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT) DANS CHACUNE DES LOCALITES DE PEMGOU ET SABONGARI SOUKI, COMMUNE DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BASCHEO  
MAITRE D'OUVRAGE**

- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu L'Avis de Demande de Cotation Nationale Ouverte (DCO) N°04/DCNO/COMMUNE DE BASCHÉO/SIGAMP/2025 du 10/09/2025 ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 23 octobre 2025 ;
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 Portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu le Décret n°93/127 du 26 Juin 1993 portant création de la Commune de Baschéo ;
- Vu le Décret N° 2001/48 du 23 février portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics, modifié et complété par décret n° 2012/076 du 08 mars 2012,
- Vu le Décret N° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté n°000106/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire dans la Commune de Baschéo à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 ;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Entités publiques pour l'Exercice 2025.
- Vu la Décision N° 00000433/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communes d'arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N°07/DM/CB/SG/2024 du 24 avril 2024 constatant la commission interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Baschéo ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les **ETS ENTREPRISE PARFAITE DE SAPHIRITO**, BP : YAOUNDE, Tel : 699 75 80 46, sont attributaires de la lettre commande relative à la DEMANDE DE COTATIONS NATIONALE OUVERTE N°04/DCNO/COMMUNE DE BASCHEO/SIGAMP/2025 DU 10/09/2025 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT (CONSTRUCTION DES CHAMBRES LINEAIRES AVEC DOUCHE MODERNE POUR LOGER PROVISOIREMENT LES ENSEIGNANTS AFFECTES DANS L'ETABLISSEMENT ET NON PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT) DANS CHACUNE DES LOCALITES DE PEMGOU ET SABONGARI SOUKI, COMMUNE DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD pour un montant TTC de **39 988 102 FCFA** et un délai de **2 mois**.

**Article 2** : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Baschéo, le .....  
LE MAIRE  
(MAITRE D'OUVRAGE)

11 0 NOV 2025

**Ampliatiions :**

- UCR PROLOG
- MINMAP
- ARMP
- Attributaires
- CIPM
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono





**COMMUNIQUE N°14/C/CB/SG/SPM/2025 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONALE OUVERTE N°04/DCNO/COMMUNE DE BASCHEO/SIGAMP/2025 DU 10/09/2025 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT (CONSTRUCTION DES CHAMBRES LINEAIRES AVEC DOUCHE MODERNE POUR LOGER PROVISOIEMENT LES ENSEIGNANTS AFFECTES DANS L'ETABLISSEMENT ET NON PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT) DANS CHACUNE DES LOCALITES DE PEMGOU ET SABONGARI SOUKI, COMMUNE DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.**

**FINANCEMENT : PROLOG 2025**

Le Maire de la Commune de Baschéo (*Maître d'Ouvrage*), porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'avis de demande de cotation dont l'objet est susmentionné que les **ETS ENTREPRISE PARFAITE DE SAPHIRITO, BP : YAOUNDE, Tel : 699 75 80 46**, ont été déclarés attributaires de la lettre commande relative à cette demande de cotation pour un montant TTC de **39 988 102 FCFA** et un délai d'exécution de **2 mois**.

La société retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache des services du Maître d'ouvrage aux heures ouvrables au numéros suivants : Tel. 690 86 30 00/696 57 11 15 pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Fait à Baschéo, le **1.0. NOV. 2025**

LE MAIRE

(MAITRE D'OUVRAGE)

**Ampliations :**

- UCR prolog
- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Attributaires
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono